

SPM

Vidéo surveillance

Depuis 39 ans

Sécurité Privée Menton
INTERVENTION 24h/24



ALARME
TELESURVEILLANCE
VIDEO-SURVEILLANCE

info@spm-securite.com
www.spm-securite.com

Tél. 04 93 355 356

Sécurité Privée Menton est un service de qualité, de proximité et un suivi qui gère la sécurité des biens dans tout son ensemble.

CONTACTEZ NOUS POUR TOUTE ÉTUDE PERSONNALISÉE

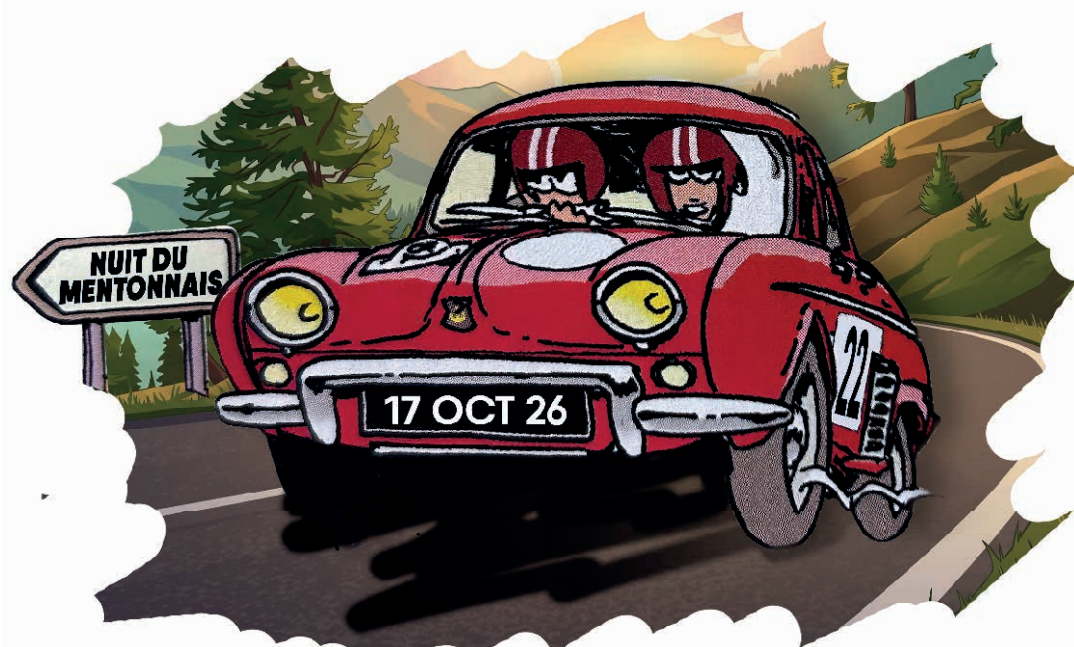
210 Av. Louis Pasteur - 06190 Roquebrune Cap Martin

AUTORISATION PREFECTORALE N°06SG42 : CNAPS AUT-006-2118-07-18-2019327051

SARL SPM au capital de 45734,71 € - Siret n) 327 755 328 00041



22^{ème} NUIT DU MENTONNAIS



SAMEDI 17 OCTOBRE 2026

rac-egf.fr

 Rac egf delegation PACA

**LE RÉTRO AUTOMOBILE CLUB
des Electriciens Et Gaziers de France**

La Délégation Régionale P.A.C.A./Menton-Nice
Avec le concours de la Municipalité de Roquebrune-Cap-Martin

Présente la

22^{ème} NUIT DU PAYS MENTONNAIS
Samedi 17 Octobre 2026

Inscriptions, engagement à adresser chez

Mr Jean-Jérôme CONTARDOT 5 Chemin de la Campanette
06800 Gagnes sur Mer - Tel : 06.50.81.41.09
Mail : jj.contardot@gmail.com

Mr Jacky GUASCO 2169, Rte du Mont Gros
06500 Menton - Tel : 06.85.66.51.93
Mail : nuitdumentonnais@gmail.com

R.A.C. - E.G.F. association loi de 1901, créée le 19 avril 1989
Enregistrée à la préfecture du Val de Marne sous le N° : W922003260
Affiliée à la F.F.V.E. sous le N° : 285
Siège Social : 17, avenue de la Folie, 94600 Choisy le Roi
Site internet : www.rac-egf.fr
Responsable Régional : Mr Jacky Guasco 2169 Rte du Mont-Gros 06500 Menton
Tél 06.85.66.51.93 Courriel : jacky.guasco17@gmail.com



« La Meilleure façon d'Entendre »
Laboratoire de correction auditive

3 rue Pasteur - 06500 Menton
Tél : 04 93 37 65 22



Weldom
ensemble, c'est mieux

le plaisir de
Bricoler

l'envie de
Décorer

la passion de
Jardiner

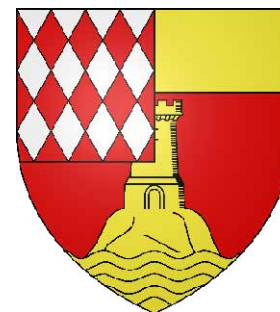
RECOMMANDATIONS

Pour un déroulement optimum de cette randonnée touristique, rendez-vous au départ à l'heure, tous pleins faits et niveaux vérifiés : essence, huile, eau, air et lampe électrique, sans oublier le matériel photographique, et surtout la bonne humeur.

La distance à parcourir est d'environ 160 km sur routes de montagne, en cas d'obligation de ravitaillement, des stations-services seront ouvertes dans les différentes villes traversées.

La gendarmerie sera certainement alertée, alors, étant donné le caractère de cette balade, soyez discrets lors de la traversée des agglomérations. S'agissant d'une randonnée touristique, sur route ouverte à la circulation, le respect du code de la route et la plus grande prudence s'imposent.

**Merci de votre compréhension
et bonne route à tous !**



ORGANISATION

De 10h00 à 13h00 : Accueil des participants sur le parking bellevue (voir plan ci-contre)

**De 12h00 à 13h30 : Déjeuner sur place
(à la charge des participants)**

1^{ère} Etape : 98 Km

Départ 1^{ère} voiture : 14h00 de la Roquebrune en direction de Sospel (parc de regroupement)

2^{ème} Etape : 70 Km

Départ 1^{ère} voiture : 18h00 de Sospel Col de Brouis en direction de l'Italie

- Arrivée prévue entre 20h00 et 20h30
- Apéritif et remise des récompenses
- Repas pris en commun

Les véhicules seront stationnés sur le parking du restaurant.



ARTICLE 10 : Modification/Annulation

En raison du caractère amical de la manifestation, les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification qu'ils jugeraient opportune au présent-règlement, ainsi qu'au programme de la manifestation. En ce cas, les organisateurs s'engagent à en avertir les participants dans un délai suffisant avant le départ de la manifestation.



Les organisateurs se réservent également le droit d'annuler cette manifestation si les circonstances l'exigeaient.

En cas d'annulation, le montant de la participation sera intégralement remboursé.

ARTICLE 8 : Publicité

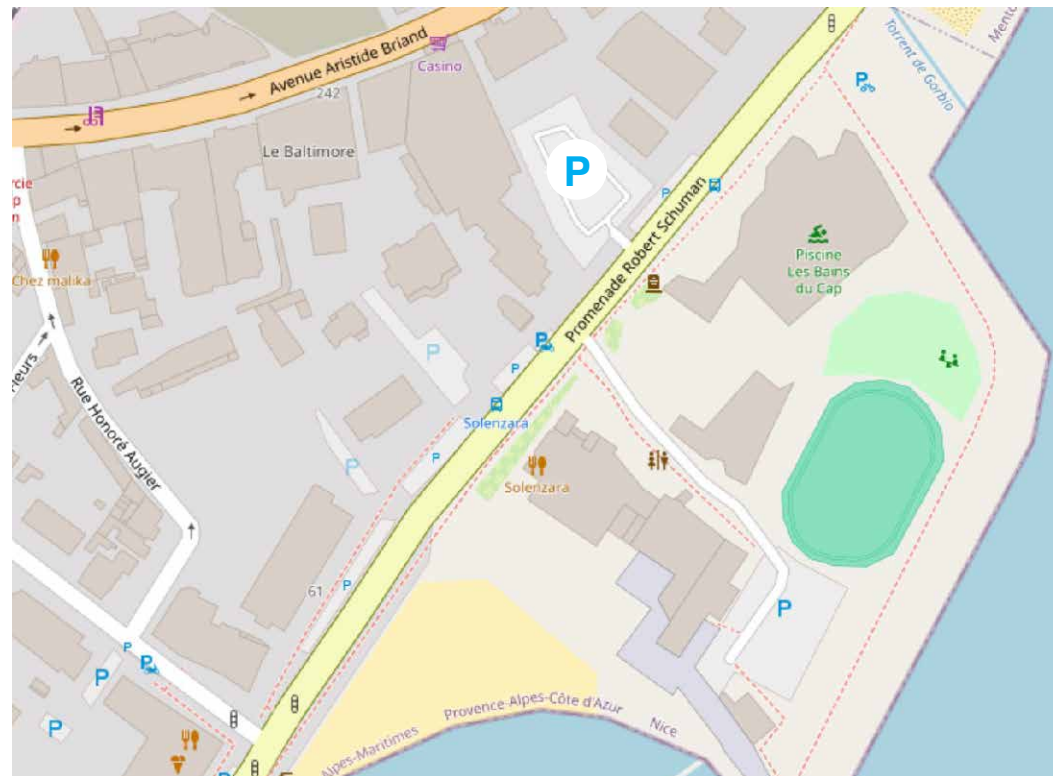
Une partie des frais, engagés pour l'organisation de cette « Nuit du pays Mentonnais » étant supportés par des sponsors, les organisateurs se réservent le droit de faire apposer sur les véhicules les autocollants publicitaires édités par ces derniers. Dans ce cas, cette publicité est obligatoire.

ARTICLE 9 : Réclamations

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions des organisateurs



P Parking de Bellevue :
Départ



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Présentation

Le RAC-EGF (Rétro Automobile Club des Electriciens et Gaziers de France, délégation Menton-Nice P.A.C.A, Organise **avec le concours de la Municipalité de Roquebrune-Cap-Martin le 17 Octobre 2026** une randonnée touristique dénommée

<< La 22^{ème} nuit du pays Mentonnais >>

Cette randonnée se déroulera sur routes ouvertes à la circulation sur un parcours d'environ 160km.

ARTICLE 2 : Véhicules admis

Sont admis les véhicules présentant un caractère sportif des années 1950 à 1995 et les autos d'exception (sur accord de l'organisation). **Les véhicules non immatriculés ne sont pas admis.** Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser sans justification, toute demande d'engagement, le nombre maximum de véhicules admis étant fixé à 49.

ARTICLE 7 : Encadrement

La randonnée se déroulant sur route ouverte, les départs seront donnés toutes les trente secondes afin de ne pas gêner la circulation locale.

Un véhicule de Sécurité sera intercalé tous les quinze véhicules. Ils seront chargés de porter assistance lors d'incidents qui pourraient survenir au cours de cette sortie. Chaque participant recevra, avec son carnet de route, la liste des numéros de téléphone des Officiels de l'organisation, et des véhicules de sécurité.

En cas d'incident, le conducteur ou le copilote devra faire appel en priorité au véhicule de sécurité de son groupe.

Leur rôle sera limité en ce cas à :

- Protéger et assurer la sécurité des participants et des autres usagers (balisage, etc...)
- Alerter l'organisation qui mettra en œuvre les moyens nécessaires (dépanneuse, etc...)
- Secourir, éventuellement et selon le cas, l'équipage en attendant les moyens appropriés et dans la limite des procédures en vigueur

ARTICLE 6 : Déroulement

Rappel : La Nuit du pays Mentonnais est une manifestation à caractère touristique et ne comporte aucun chronométrage, ni notion de performance, ou de vitesse.



Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux articles du présent règlement.

Toute infraction au code de la route sera supportée par le conducteur ayant enfreint ces règles. Les conséquences financières et ou pénales encourues ne pourront en aucun cas être imputés à l'organisation.

Les horaires indiqués sur le carnet de route ne sont donnés qu'à titre indicatif. Des contrôles de passage pourront être effectués.

ARTICLE 3 : Engagement

Les demandes d'engagement devront nous être retournées dûment remplies, signées et accompagnées des droits d'engagement :

- Membre d'un club : 70€
- Hors membre : 80€
- Restauration : 40€ par personne

Les droits d'engagements comprennent :

- Les plaques de rallye
- Le carnet de route (Road Book)
- Un jeu de numéros
- Trophées et souvenirs
- La restauration

La date limite d'inscription est fixée au 05/10/2026



Tout engagement non accompagné des droits ne sera pas pris en compte. En cas de refus d'engagement par l'organisation, les droits seront intégralement remboursés.

Tout équipage régulièrement engagé et ne prenant pas le départ ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 80€ restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

ARTICLE 4 : Vérifications administratives

Lors du retrait du dossier,
le conducteur devra présenter :

- Permis de conduire,
ainsi que celui du copilote,
- Carte grise du véhicule,
ainsi que l'autorisation du propriétaire
si ce dernier est prêté, ou loué.
- L'attestation d'assurance,
en cours de validité,
- L'attestation du contrôle technique
en cours de validité.

Les conducteurs ne devront pas faire l'objet d'une procédure de suspension du permis de conduire.

ARTICLE 5 : Vérifications techniques

Rappel : tout véhicule participant à la « 22ème Nuit du Pays Mentonnais » devra être conforme à la réglementation en vigueur.

A cette fin, outre les vérifications administratives, les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant sur les points de sécurités suivants :

- État des pneumatiques,
- Niveau du liquide de frein,
- Fixation de la batterie,
- Fonctionnement de l'éclairage,
tous feux confondus,
- Fonctionnement des essuie glaces
et lave-glaces,
- Présence du cric, de la roue de secours,
- Présence du triangle et du gilet de sécurité,
- Présence d'un extincteur poudre (1kg).

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tous véhicules non conformes aux règles de sécurité. En cas de refus pour non-conformité du véhicule, aucun recours ne pourra être formulé envers les organisateurs.

49 route du Baoussel
06500 MENTON

MecaPiece06
Professionnels et Particuliers
Ventes de pièces : neuve et d'occasion

Mécanique / Carrosserie
Mecapièces06@yahoo.com
N°: 902 378 165 00010

07.49.48.66.04

AXA
ASSURANCE
Collection

26, rue Partouneaux
06500 MENTON

Tél. 04 92 10 52 22


CONCESSIONNAIRE

RIVIERA AUTO
Monaco - Menton - R.C.M
04 93 86 89 80
mazzoleni@riviera-auto.mc

MENTON


DEKRA
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

4, Rue du Louvre
04 93 35 75 38


Espace Carrosserie Menton

6 et 8 ch. des Caguendries - Menton
espace.carrosserie.menton@gmail.com | **06 35 52 66 13**

**Qui fait moins cher
C'est la Frontière...**

Ouvert de 7h à 2h30

PIZZA LA FRONTIÈRE
9, AV ARISTIDE BRIAND
06500 MENTON GARAVAN

06 85 80 50 06

DEZIGNER NUMERIQUE
MARQUAGE PUBLICITAIRE

ENSEIGNES
VÉHICULES
VITRINES
IMPRIMERIE

3513, route du Mont Gros - 06500 MENTON
04.93.41.61.13
secretariat@dezigner-numerique.fr


CARROSSERIE MARTEL
SAINT-AGNES SINCE 1975

TEL: 04.93.57.17.02
GARAGE-MARTEL@WANADOO.FR

Depuis 1986

COUVERTURE - ZINGUERIE
PLOMBERIE - CLIMATISATION
RAMONAGE - CHAUFFAGE

J.L. Dalmasso
& fils

96, avenue des Alliés
06500 MENTON
04 93 57 84 21
jldalmasso@orange.fr

BAR • RESTAURANT • CAFÉ

Le Piccadilly

16, Av. François de Monléon
06190 Roquebrune Cap Martin
Tél. 04.93.35.87.16
www.lepiccadilly.com

CARLOS
DEPANNAGE
TRANSPORT

24H/24
7J/7

06 18 93 62 24 - 06 19 62 53 67
Horaires bureau : 9h00 à 12h00
Hameau de Monti sup. - 06 MENTON

Tél. : 04 93 41 34 11 - Fax : 04 93 57 36 62
carlosdepannage@free.fr

SELLERIE  LATELIERMG

SELLERIE BATEAU - AUTO - MOTO
TAPISSERIE - DÉCORATION
BÂCHE DE PROTECTION
AMÉNAGEMENT
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

06 28 22 60 36
contact@sellerie-lateliermg.com

Serge Ferrari
PREMIUM PARTNER
Les conseils d'un professionnel

sunbrella
MARINE

COLOURLOCK
Les spécialistes du cuir

AZUR MECA

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
TOUTES MARQUES
SPÉCIALISTE
VOITURES DE SPORT

201 AVENUE DE L'ORMÉA
ZONE INDUSTRIELLE DU CAREÏ
06500 MENTON
04 93 57 05 16

www.bureau-vallee.fr/
nos-magasins/magasin-menton-346/

Bureau Vallée
Le discount est dans notre nature

FOURNITURES DE BUREAU
CARTOUCHES D'ENCRE
IMPRIMANTES
INFORMATIQUE & ACCESSOIRES
MOBILIER DE BUREAU
MAROQUINERIE
FOURNITURES SCOLAIRES
PHOTOCOPIES-RELIURES-TAMPONS

autodistribution
AZUR AUTO SERVICE

Distributeur
BOSCH

601, Av. Saint Roman
ZI du Haut Careï
06500 MENTON

Tél. 04 93 35 80 85
Tél. 04 93 41 48 44
Fax. 04 93 35 66 33

E-mail: azurautoservice@orange.fr

AUTOMECCANICA - ELETTRAUTO - GOMMISTA

Salveti
dal 1902
di SALVETTI LUCA

POINT SERVICE PREPARAZIONI - RIMAPPATURE CENTRALINE
COLLAUDI - DIAGNOSI - RESTAURO AUTO D'EPOCA

Via Milano, 21 - 18012 BORDIGHERA (IM)
Tel./Fax 0184.252 507
P.IVA 01156640088 - C.F. SLV LCU 67C261599L
E-mail: AutomeccanicaSalvettiluca@virgilio.it

COIFFEUR MAX
DEPUIS 1895

7 Avenue Thiers
06500 Menton

Un lieu unique
VENEZ DÉCOUVRIR
NOTRE MONDE AU
SERVICE DES
HOMMES

Tel: 0982258348
www.coiffeurmax.fr